



Réponse du Ministre du Travail à la question parlementaire N°3258 du 26 novembre 2025 de l'honorable Députée Nathalie MORGENTHALER concernant « Congé linguistique ».

Question N°1 : Quels sont les chiffres les plus récents relatifs au nombre annuel de bénéficiaires du congé linguistique au cours des cinq dernières années ?

Situation au 26 novembre 2025 :

| Année | Nombre annuel de dossiers réceptionnés |
|-------|--|
| 2021 | 212 |
| 2022 | 266 |
| 2023 | 321 |
| 2024 | 323 |
| 2025 | 326 |

Question N°2 : Parmi les bénéficiaires du congé linguistique, quelle est la répartition entre salarié·es et travailleur·ses indépendant·es sur la même période ?

Données statistiques à partir de l'année 2009 :

4.811 salariés et 126 indépendants (total : 4.937) ont introduit au moins une demande d'octroi d'un congé linguistique.

Question N°3 : Comment les bénéficiaires du congé linguistique sont-ils répartis par secteur d'activité au cours des cinq dernières années ?

Données statistiques à partir de l'année 2009 :

| Secteur d'activité | Nombre de dossiers réceptionnés |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Assurances | 66 |
| Autres | 376 |
| Banques | 115 |
| Commerces | 344 |
| Culture | 18 |
| Fonction publique communale | 28 |
| Fonction publique étatique | 78 |
| Indépendants | 126 |
| Santé et Soins | 2.161 |
| Services | 1.625 |
| TOTAL | 4.937 |

Question N°4 : Parmi les bénéficiaires du congé linguistique, quelle est la proportion de résident·es et de non-résident·es sur la même période ? Par ailleurs, dispose-t-on de données par nationalité et par tranche d'âge concernant les personnes ayant recours au congé linguistique ?

Données statistiques à partir de l'année 2009 :

| Statut | Nombre de dossiers réceptionnés |
|--|---------------------------------|
| Résidents | 2.259 |
| Non-Résidents | 2.676 |
| Dossiers introduits sans adresses postales | 2 |
| TOTAL | 4.937 |

À l'heure actuelle, les statistiques par nationalité et par tranche d'âge concernant les demandeurs du congé linguistique ne sont pas exploitables avec l'outil de traitement existant. Une refonte du back-office est en cours d'élaboration ; celle-ci prévoit également l'intégration d'un module dédié à la production de statistiques plus approfondies.

Question N°5 : Existe-t-il des informations sur l'évolution du nombre d'entreprises comptant au moins un·e salarié·e ayant bénéficié du congé linguistique au cours des cinq dernières années ?

À l'heure actuelle, ce type d'information n'est pas exploitable avec l'outil de traitement existant. Une refonte du back-office est en cours d'élaboration ; celle-ci prévoit également l'intégration d'un module dédié à la production de statistiques plus approfondies.

Question N°6 : Sur la base de ces éléments, comment Monsieur le Ministre apprécie-t-il l'évolution du recours au congé linguistique ces dernières années ?

Entre 2021 et 2024, le nombre annuel de dossiers réceptionnés a progressé de 212 à 323, soit une croissance globale de +52,4 %.

Afin d'accompagner cette évolution positive, un avant-projet de loi visant à adapter certaines dispositions relatives au congé linguistique est en phase finale de préparation. Par ailleurs, des efforts importants seront engagés pour simplifier les démarches administratives et renforcer la digitalisation des procédures.

Luxembourg, le 8 décembre 2025

(s.) Georges MISCHO
Ministre du Travail